

Entreprises diverses.—Les entreprises diverses réalisées comprennent la remise en herbe de 12,000 acres environ, la plantation de 250,000 arbres, la construction de 89 barrages et citernes (avec la collaboration de groupes de cultivateurs de la région du Nord de la Saskatchewan non visée par le programme de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies), l'organisation de 11 régions de conservation totalisant 1,418,000 acres afin d'aider les cultivateurs à construire et à entretenir des ouvrages de drainage et autres ouvrages de conservation.

Pâturages.—Dans la région de la province non visée par le programme exécuté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 72 pâturages totalisant 639,025 acres ont été aménagés et améliorés. Ces pâturages relèvent de la Division des terres du ministère de l'Agriculture, de la municipalité ou des municipalités du lieu ou des coopératives. En 1953, les seuls pâturages communautaires provinciaux ont servi à 12,536 vaches et veaux appartenant à 582 cultivateurs locaux.

Ouverture de terres à la colonisation.—Des travaux d'aménagement et d'amélioration de terres inoccupées en vue de l'agriculture ont été exécutés au titre de six entreprises du 1^{er} avril 1950 au 31 décembre 1953. Ces entreprises comprennent le défoncement de 50 acres sur chacune des 287 fermes; chacune peut être louée pour 33 ans en vertu d'un bail qui stipule les méthodes de conservation à suivre.

Alberta*.—L'Alberta a fait de vastes relevés afin de déterminer la répartition et l'importance des ressources hydrauliques disponibles et leur utilisation la plus avantageuse à des fins d'irrigation, d'énergie et autres. L'article 69 de la loi sur les ressources hydrauliques confère au ministre des Ressources hydrauliques de grands pouvoirs touchant le relevé des ressources hydrauliques de la province.

Ces dernières années, le travail a été exécuté en bonne partie par le gouvernement fédéral d'accord avec le gouvernement provincial. C'est le Service hydro-métrique du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales qui fait le mesurage des cours d'eau tandis que l'organisme chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, relevant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, fait les levés intéressant l'irrigation. La Division des ressources hydrauliques du ministère fédéral des Ressources nationales et les sociétés d'énergie de l'Alberta collaborent aussi au programme.

La Société d'énergie de Calgary a terminé une étude passablement vaste et détaillée des ressources hydrauliques de la rivière Bow et de ses tributaires et a construit un certain nombre de réservoirs et de centrales sur ce cours d'eau. La société a aussi, de concert avec la province, fait un relevé préliminaire de la petite rivière des Esclaves et de l'Athabasca depuis Athabasca jusqu'à McMurray.

En vertu d'un décret du conseil du 17 février 1941, la Commission de l'aménagement hydraulique des rivières Sainte-Marie et Milk a été formée aux fins d'enquêter et de faire rapport sur les nombreuses questions relatives à l'irrigation du Sud de l'Alberta, y compris les eaux accessibles au Canada des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, le plan le plus pratique permettant d'utiliser ces eaux le plus avantageusement possible, les avantages que vaudrait aux autorités fédérales et provinciales l'aménagement de ces eaux, la répartition des frais et les méthodes de financement à adopter. La Commission a fait une étude à fond et publié un rapport détaillé et complet non seulement des projets visant les cours d'eau internationaux mais aussi d'autres projets en Alberta.

* Rédigé par J. L. Reid, secrétaire de la Commission d'énergie de l'Alberta, Edmonton (Alb.).